

Bruyère<sup>1</sup> travaille avec de nombreux partenaires afin de transformer les soins et d'améliorer la vie des populations que nous servons, autant en français qu'en anglais. Les partenariats avec le secteur privé sont pour Bruyère l'occasion de tirer parti des innovations et des nouvelles technologies pour faire évoluer nos méthodes de travail et améliorer les services que nous offrons à la population, tout en permettant aux entreprises du secteur privé de valider leurs produits et services dans un contexte pertinent et réel. Dans toute interaction avec des entreprises du secteur privé en vue de réaliser des travaux éventuels de recherche-développement ou d'évaluation — commercialisables ou émanant du secteur privé —, il importe d'appliquer les principes généraux énoncés ci-dessous. Tous les membres de Bruyère et du secteur privé qui travaillent avec Bruyère sont tenus d'adhérer à ces principes.

Tous les travaux entrepris conjointement avec le secteur privé aux fins de recherche et de développement, de validation ou d'évaluation doivent :

### 1. Être compatible avec les valeurs et les orientations stratégiques de Bruyère

*Cela inclut :*

- Nos valeurs, soient le respect, la compassion, la collaboration, la responsabilisation et le savoir;
- Notre volonté d'offrir des services de haute qualité axés sur le patient, qui améliorent la qualité de vie et transforment les soins;
- L'adéquation avec nos valeurs morales et éthiques<sup>2</sup>.

### 2. Avoir le potentiel d'engendrer des changements positifs fondés sur des données probantes

*Cela signifie :*

- Résoudre des problèmes pertinents et importants du point de vue stratégique ou opérationnel qui touchent l'ensemble des services et des unités à vocation clinique ou opérationnelle.

*Pourrait aussi signifier :*

- Être avantageux pour notre clientèle (patients, résidents, locataires, clients, familles);
- Établir des relations thérapeutiques et systémiques qui correspondent mieux aux besoins de notre milieu;
- Créer de nouvelles possibilités de collaboration avec nos organismes partenaires;
- Instaurer des mécanismes de partage des connaissances et du savoir;
- Améliorations dans la prestation des soins et services, la qualité, la sécurité, les opérations, les processus, etc.;
- Les travaux entrepris devraient être fondés sur les meilleures données disponibles.

### 3. Être transparent et savoir répondre de nos actes

*Cela inclut :*

- Reconnaître que les principales obligations de Bruyère sont envers les personnes et la population qu'il sert et ses membres;
- Toutes les démarches entreprises avec le secteur privé doivent avoir un but et un plan de travail clairement énoncés, comprenant la définition des travaux à effectuer par Bruyère et ceux à effectuer par l'entreprise du secteur privé;
- Veiller à ce que tous les travaux respectent le code d'éthique; on peut s'en assurer en consultant le comité d'éthique de la recherche de Bruyère;
- Transparence et communication avec les entreprises auxquelles Bruyère s'associe et avec lesquelles il connaît du succès;
- La transparence dans les relations des personnes avec les entreprises du secteur privé est importante. Les relations sont scrutées et évaluées par Bruyère si besoin est;
- Transparence dans les relations avec les entreprises privées, car ces relations peuvent influencer sur le travail à accomplir à Bruyère;
- Transparence de l'information et des données recueillies (le type de données et qui les a recueillies) ainsi que l'utilisation prévue;
- Les conflits d'intérêts réels ou potentiels doivent être déclarés et évalués, et les mesures d'atténuation appropriées doivent être appliquées. Tous les membres de Bruyère sont comptables de leurs relations avec le secteur privé devant le conseil d'administration.

### 4. Respecter l'autonomie et l'intégrité de Bruyère

*Cela inclut :*

- L'autonomie et l'intégrité institutionnelles et pédagogiques doivent être préservées dans toutes les activités liées à la prestation des soins et des services, à l'enseignement, à la recherche, etc.;
- Tout préjudice potentiel devrait être déclaré et évalué, et les mesures d'atténuation appropriées doivent être appliquées;

<sup>1</sup> Bruyère se définit comme étant l'organisme parapluie constitué de l'Hôpital Élisabeth-Bruyère, l'Hôpital Saint-Vincent, la Résidence Saint-Louis, la Résidence Élisabeth-Bruyère, le Centre de médecine familiale Bruyère, le Centre de médecine familiale Primrose, l'Institut de recherche Bruyère inc., la Fondation Bruyère inc. et le Village Bruyère.

<sup>2</sup> Inclut l'adhésion au Guide d'éthique de la santé.

- Les membres de Bruyère et du secteur privé ne doivent pas passer outre à l'intégrité du processus d'approvisionnement et de la Directive en matière d'approvisionnement dans le secteur parapublic;
- En règle générale, les personnes qui travaillent pour Bruyère ne doivent pas agir en tant que porte-parole promotionnels pour l'organisme. Bien que Bruyère respecte les droits de la personne en matière d'autonomie, les personnes qui travaillent à Bruyère ne doivent pas parler au nom de l'organisme ni créer des situations qui compromettent ou qui peuvent être perçues comme compromettant l'intégrité de Bruyère;
- Bruyère sera correctement rémunéré et tirera adéquatement profit du travail dans lequel nos membres sont impliqués. L'appartenance de la propriété intellectuelle dépendra de l'auteur qui la crée. La propriété des données dépendra de leur provenance.